



COMMUNIQUÉ

INFORMATIONS RELATIVES À LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE MÉTROPOLE TÉLÉVISION DU 20 AVRIL 2021

En application de l'article 8 du décret n 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié, le Directoire a désigné deux scrutateurs parmi les actionnaires détenant le plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation, ayant la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale, et ayant accepté cette fonction. Il s'agit des sociétés RTL Group et Lazard.

Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2021